

Liste des Délibérations du Conseil municipal du 28 mars 2024

PRÉSENTS : Mmes et MM : Thierry DEVILLE –Marie-Catherine GOIRAN - Nathan ALBOUY - Christine PAQUIS - Joseph DEVILLE - Marc LANIEL - André BRANDMEYER – Christine BERTIN - Odile LAROCHE – FARIGOULE - Sylvette DELORME – Jacques DONATO - Dominique PAUTY - Laurent BRUNON – Sandrine NOIRIE – Corine BEGON – Grégory CROIZAT - Marilynne PLESSIS – Cédric CHAVAREN - Marie-José SAULODES - Nicole GIRAUD – François GILBERTAS - Hervé BRU – Elisabeth PONOMAREFF.

EXCUSES AVEC POUVOIR :

M. Marcel GIACOMEL donne pouvoir à M. Thierry DEVILLE
M. Daniel VINEIS donne pouvoir à M. Nathan ALBOUY
Mme Evelyne FAURE donne pouvoir à Mme Marie-Catherine GOIRAN
M. Arnaud JAYOL donne pouvoir à M. Jacques DONATO

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Dès l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Madame Dominique PAUTY

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Dominique PAUTY ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 février 2024 est soumis pour approbation, aux membres présents lors de cette séance : 4 « CONTRE » (Mme Marie-José SAULODES, M. François GILBERTAS, M. Hervé BRU, Mme Elisabeth PONOMAREFF) et 17 « POUR ». (21 présents à la séance du 27 février 2024).

DELIBERATIONS

1) Domaine et Patrimoine : Cession avec charges de l'ancien Magasin LIDL (AD 336) – Déclassement du domaine public.

Délibération 2024-022 : Domaine et Patrimoine : Cession avec charges de l'ancien Magasin LIDL (AD 336) – Déclassement du domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 23 voix « POUR » et 4 voix « CONTRE » (Mme Marie-José SAULODES, M. François GILBERTAS, M. Hervé BRU, Mme Elisabeth PONOMAREFF),

- **APPROUVE** le déclassement du domaine public de l'espace visé, situé aux abords de la parcelle AD 336, d'une contenance de 1 030 m², identifié « Partie A » tel qu'annexé à la présente ;
- **DECIDE** son intégration dans le domaine privé de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile à la réalisation de ce déclassement.

2) Domaine et Patrimoine : Cession avec charges de l'ancien magasin LIDL – Compromis de Vente.

Délibération 2024-023 : Domaine et Patrimoine – Cession avec charges de l'ancien magasin LIDL – Compromis de Vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 23 voix « POUR » et 4 voix « CONTRE » (Mme Marie-José SAULODES, M. François GILBERTAS, M. Hervé BRU, Mme Elisabeth PONOMAREFF),

- **APPROUVE** la cession de l'ancien magasin LIDL, cadastré AD n°336 et la « Partie A » déclassée, nouvellement cadastrée AD n°591, pour un montant de 1 020 000 €, à la société SOFINVEST, représentée par Monsieur Rémi RONAT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente en l'étude de Maître MAUBERT-DELAMORINIÈRE dans les conditions susvisées.

3) Domaine et Patrimoine : Rétrocession Parcelle AO 320 Rue du Stade et intégration dans le domaine public routier.

Délibération 2024-024 : Domaine et Patrimoine : Rétrocession Parcelle AO 320 Rue du Stade et intégration dans le domaine public routier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »

- **APPROUVE** la rétrocession définitive de la parcelle AO 320 dans le prolongement de la rue du Stade ;
- **INDIQUE** que cette rétrocession après constatation de la conformité des travaux par les gestionnaires des réseaux et suivant validation par les services de Loire Forez Agglomération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

4) Affaires Générales - Finances : Vote des taux des taxes locales 2024

Délibération 2024-025 : Affaires Générales – Finances : Taux des Taxes Locales 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »

➤ **APPROUVE** les taux de fiscalité proposés comme suit :

- taxe d'habitation (TH) : 12,04 % ;
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 36,20 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 54,26%.

5) Affaires Générales – Finances : Vote des Subventions aux associations - 2024

Délibération 2024-026 : Affaires Générales – Finances : Vote des Subventions aux associations - 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

➤ **APPROUVE** les subventions aux associations telles qu'elles sont présentées dans le tableau annexé à la délibération, pour un montant total de 23 665.50 €.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2024	
Associations Bonsonnaises + autres	2024
AGIR EN FOREZ	
AIKIDO	
A.M.I	
AMICALE DONNEURS DE SANG	856,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS ST JUST ST RAMBERT	170,00 €
A.T.B	320,00 €
ATELIER OMBRE ET LUMIERE	
BONSON EN FETE	320,00 €
CHASSE COMMUNALE	
CHOUNIYA	
CLUB AMITIES LOISIRS	199,00 €
CLUB MULTICOLLECTIONS DES BORDS DE LOIRE	
C.O.B	634,00 €
COCCI CREW	
COMITE ORGANISATION LIEUES FOREZIENNES	450,00 €
COMPAGNIE FRANCHE DU FOREZ	
ECOLE DE DANSE	2 278,00 €
FC BONSON-ST CYPRIEN	3 146,00 €
F.J.E.P	2 339,50 €
F.N.A.C.A	741,00 €
GARDIEN POUR TOUS	268,00 €
GARDON RETRAITE RAZOUX	234,00 €
HANDBALL BONSON CLUB	1 081,00 €
LES JARDINS FAMILIAUX	
MASTERRES	170,00 €
MOTO CLUB HAPPY COOLOS	489,00 €
NASHVILLE ROAD	
NOUVELLE TRUITE BONSONNAISE	2 804,00 €
PLEIN CHANT	320,00 €
PREVENTION ROUTIERE	50,00 €
SAUVETEURS SECOURISTES	1 324,00 €
SHIATSU	170,00 €
TEAM FULL BONSONNAIS	302,00 €
TEMPS LIBRE	1 382,00 €
TENNIS CLUB BONSONNAIS	230,00 €
TERRE ESSENCE CIEL	
Associations secteur éducatif	
SOU DES ECOLES	3 000,00 €
F.C.P.E	338,00 €
D.D.E.N	50,00 €
TOTAL	23 665,50 €

6) Affaires Générales - Finances : Vote Budget Primitif Commune 2024

Délibération 2024-027 : Affaires Générales -Finances : Vote du Budget Primitif Commune 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 23 voix « POUR » et 4 voix « CONTRE » (Mme Marie-José SAULODES, M. François GILBERTAS, M. Hervé BRU, Mme Elisabeth PONOMAREFF),

- **ADOPTE** le budget primitif de l'exercice 2024 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision et signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Extrait ci-après :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 299 511,55	2 350 482,17
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	314 788,45	1 062 601,00
	(si solde négatif)		(si solde positif)
REPORTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	201 216,83
		=	=
Total de la section d'investissement (2)		3 614 300,00	3 614 300,00
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 815 000,00	3 755 830,69
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	(si déficit)		(si excédent)
REPORTS	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	59 169,31
		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		3 815 000,00	3 815 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		7 429 300,00	7 429 300,00

7) Affaires Scolaires : Organisation du temps scolaire Rentrée 2024

Délibération 2024-028 : Affaires Scolaires : Organisation du temps scolaire Rentrée 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE**, après avis du Conseil d'Ecole du 14 mars 2024, la reconduction de l'organisation de la semaine scolaire de 4 jours pour une durée de 3 ans comme suit :
Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30

8) Affaires Générales : Modification de plusieurs commissions municipales

Délibération 2024-029 : Affaires Générales : Modification de plusieurs commissions municipales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** les propositions ci-dessus exposées.
- **DESIGNE** Madame Marie-José SAULODES membre de la commission Affaires générales afin de remplacer Monsieur Marcel LEROUX.

Madame Elisabeth PONOMAREFF membre des commissions Affaires sociales, Affaires scolaires, Vie économique et relations de proximité afin de remplacer Monsieur Marcel LEROUX.

Monsieur François GILBERTAS membre de la commission Sports afin de remplacer Monsieur Marcel LEROUX.

Madame Dominique PAUTY membre de la commission Affaires scolaires afin de remplacer Monsieur Pacôme GALLET.

La composition des différentes commissions est annexée à la délibération.

Les commissions sont les suivantes :

Affaires Générales	Affaires sociales
Thierry DEVILLE	Thierry DEVILLE
Joseph DEVILLE	Jacques DONATO
Christine BERTIN	Nicole GIRAUD
Nathan ALBOUY	Dominique PAUTY
Odile LAROCHE-FARIGOULE	Arnaud JAYOL
Laurent BRUNON	Sylvette DELORME
André BRANDMEYER	Corine BEGON
Marcel LEROUX Marie-José SAULODES	Marie-Josée SAULODES
François GILBERTAS	Marcel LEROUX Elisabeth PONOMAREFF

Aménagement du territoire (Commission inchangée)	Jeunesse, Santé et Environnement (Commission inchangée)
Thierry DEVILLE	Thierry DEVILLE
Marcel GIACOMEL	Marie-Catherine GOIRAN
André BRANDMEYER	Laurent BRUNON
Nathan ALBOUY	Sandrine NOIRIE
Odile LAROCHE-FARIGOULE	Arnaud JAYOL
Cedric CHAVAREN	Evelyne FAURE
Christine BERTIN	Dominique PAUTY
François GILBERTAS	François GILBERTAS
Hervé BRU	Hervé BRU

Conseil Municipal - 28 Mars 2024

Sports	Culture et communication (Commission inchangée)
Thierry DEVILLE	Thierry DEVILLE
Sandrine NOIRIE	Christine PAQUIS
Grégory CROIZAT	Sylvette DELORME
Jacques DONATO	Marilyne PLESSIS
Cedric CHAVAREN	Corine BEGON
Corine BEGON	Dominique PAUTY
Arnaud JAYOL	Jacques DONATO
Hervé BRU	Nicole GIRAUD
Nicole GIRAUD	Marie-Josée SAULODES
Marcel LEROUX François GILBERTAS	Hervé BRU

Conseil Municipal - 28 Mars 2024

Affaires scolaires	Vie économique et relations de proximité
Thierry DEVILLE	Thierry DEVILLE
Sandrine NOIRIE	Nathan ALBOUY
Evelyne FAURE	Christine BERTIN
Marie-Catherine GOIRAN	Jacques DONATO
Sylvette DELORME	Corine BEGON
Marilyne PLESSIS	Christine PAQUIS
Pacôme GALLET Dominique PAUTY	Sylvette DELORME
Marie-Josée SAULODES	Marcel LEROUX Elisabeth PONOMAREFF
Marcel LEROUX Elisabeth PONOMAREFF	François GILBERTAS

Conseil Municipal - 28 Mars 2024

9) Affaires Générales : Modification de la liste des suppléants de la Commission d'Appels d'Offres (CAO)

Délibération 2024-030 : Affaires Générales : Modification de la liste des suppléants de la Commission d'Appels d'Offres (CAO)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** la liste des suppléants de la Commission d'Appels d'Offres comme suit :

Madame Marie-Catherine GOIRAN, Madame Corine BEGON, Madame Odile LAROCHE-FARIGOULE, Madame Christine PAQUIS, Monsieur Hervé BRU

Pour rappel les titulaires sont : Monsieur Joseph DEVILLE, Monsieur Marcel GIACOMEL, Monsieur Nathan ALBOUY, Madame Christine BERTIN, Monsieur François GILBERTAS

10) Enfance - Jeunesse : Chantiers Educatifs – Convention tripartite 2024

Délibération 2024-031 : Enfance – Jeunesse : Chantiers Educatifs – Convention tripartite 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** la convention tripartite annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

11) Police du Maire : Renouvellement Convention 30 Millions d'Amis - 2024

Délibération 2024-032 : Police du Maire : Renouvellement Convention 30 Millions d'Amis - 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention pour l'année 2024 (telle qu'annexée à la présente délibération),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

DECISIONS DU MAIRE

Décision 2024-007 : Acquisition Copieur KONICA MINOLTA C450i pour l'Ecole Primaire Jules Verne– Evolution 42.

Le Maire de BONSON, Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2021-005 du 21 janvier 2021 portant délégation au profit de Monsieur le Maire, des pouvoirs découlant de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition tarifaire de la société Evolution 42 du 25/01/2024,

Vu le budget communal et considérant que les crédits nécessaires y seront inscrits,

Considérant la nécessité de remplacer le copieur de l'Ecole Primaire.

DECIDE

Article 1 :

D'acquiescer auprès de l'entreprise EVOLUTION 42, 30 Impasse des entreprises – ZI des Fraries – 42740 ST-PAUL-EN-JAREZ, le copieur KONICA MINOLTA C450i aux caractéristiques techniques suivantes :

Copieur numérique couleur C450i A4/A3 :

- 45 pages /mn - Recto/verso
- Détecteur double départ papier - Suppression des pages blanches
- By-pass 150 feuilles A6-SRA3
- Mémoire standard 8 Go / Disque dur de 256 Go SSD
- Résolution impression 1200 x 1200 dpi
- Interface Ethernet 10/100/1000 base T USB 2.0 -
- Langage d'impression PCL6, PCL5c, PostScript 3, XPS
- Impression mobile : AirPrint (ios) et Mobria (android)
- Scanner réseau couleur résolution 600 x 600 dpi
- Scanner aux formats : JPEG, TIFF, PDF, PDF compact, PDF chiffré, XPS, XPS compact, PPTX
- Scan to email, to SMB, to FTP, to Box, to USB, WebDAV, to DPWS, to URL, TWAIN scan
- Interface utilisateur intuitive
- Intégration réseau sécurisé, chiffrement des données, écrasement du disque dur.

Configuration proposée :

- Chargeur de documents Dual Scan (numérise jusqu'à 280 ipm en un seul passage) capacité 300 feuilles
- PC 216 Magasin

Article 2 :

Le prix d'achat du copieur KONICA MINOLTA C450i est de 5 600 € HT soit 6 720 € TTC.

Le contrat de maintenance pour le copieur est le suivant :

Noir & Blanc : 0.0038 € HT/copie

Couleur : 0.035 € HT/copie.

Le contrat de maintenance prend effet le jour de l'installation du copieur. Il est renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'un an avec une adaptation du coût de la maintenance.

Article 3 :

La dépense correspondante sera prélevée sur le budget de la Commune.

QUESTIONS ORALES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 52

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 23 MAI 2024



**Le Maire,
Thierry DEVILLE**